

# **SG ACTIONS FRANCE SELECTION**

**Rapport annuel**

**Exercice clos le : 31.12.2020**

## **FCP de Société Générale Gestion**

**Société de gestion : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION**

**Sous délégué de gestion comptable en titre : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

**Dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

**Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## Sommaire

Caractéristiques du FCP	3
Vie du FCP sur l'exercice sous revue	4
Rapport d'activité	19
Informations spécifiques	23
Informations réglementaires	24
Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	27
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	29
Comptes annuels	33
Bilan	34
Actif	34
Passif	35
Hors-bilan	36
Compte de résultat	37
Règles & méthodes comptables	38
Évolution actif net	44
Compléments d'information	45
Inventaire	52

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## Caractéristiques du FCP



### Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### SG ACTIONS FRANCE SELECTION

Code ISIN : (C) FR0010431015

OPCVM de droit français géré par Société Générale Gestion, société de Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions de pays de la zone euro

En souscrivant à SG ACTIONS FRANCE SELECTION, vous investissez principalement dans des actions françaises, au travers de AMUNDI ACTIONS FRANCE - O. En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans AMUNDI ACTIONS FRANCE - O et, accessoirement en liquidités.

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

La performance de SG ACTIONS FRANCE SELECTION peut être inférieure à celle de AMUNDI ACTIONS FRANCE - O en raison notamment de ses propres frais.

La stratégie de votre fonds est identique à celle de AMUNDI ACTIONS FRANCE - O, à savoir :

**Rappel de l'objectif de gestion de la SICAV maître :**

"L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV."

**Rappel de la politique d'investissement du fonds maître :**

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG sont la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. Concernant l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra-financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG.

De plus, la SICAV pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches : « amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées), normative (exclusion des émetteurs ne respectant pas les principales conventions internationales, notés G) et Best-in-Class (elle vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers). En outre, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir les discussions avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur. La SICAV applique les règles d'exclusion détaillées dans la politique Investissement Responsable d'Amundi.

La SICAV ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

SG ACTIONS FRANCE SELECTION est éligible au PEA.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Les demandes de souscriptions et de rachats de l'OPC maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative.

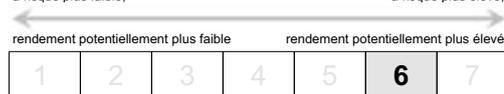
Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

#### Profil de risque et de rendement

à risque plus faible,

à risque plus élevé,

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont



Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions françaises sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## Vie du FCP sur l'exercice sous revue

En date du 18 novembre 2020 :

### - Ajout dans le DICI :

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Les demandes de souscriptions et de rachats de l'OPC maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

"Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG sont la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. Concernant l'analyse financière, la gestion favorise les sociétés dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une analyse extra financière qui aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour connaître leurs pratiques ESG.

De plus, la SICAV pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches : « amélioration de note » (la note ESG moyenne de la SICAV doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées), normative (exclusion des émetteurs ne respectant pas les principales conventions internationales, notés G) et Best-in-Class (elle vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers). En outre, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir les discussions avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, cette gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur. La SICAV applique les règles d'exclusion détaillées dans la politique Investissement Responsable d'Amundi.

La SICAV ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%. L'univers d'investissement est centré sur les actions françaises, principalement de grandes capitalisations. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. La SICAV peut détenir des obligations publiques et privées (à taux fixe, taux variable et des obligations indexées). Elle peut également détenir les instruments du marché monétaire suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro). Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. "

Rappel de la politique d'investissement du fonds maître :

"L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV."

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

Rappel de l'objectif de gestion de la SICAV maître :

La stratégie de votre fonds est identique à celle de AMUNDI ACTIONS FRANCE - O, à savoir :

La performance de SG ACTIONS FRANCE SELECTION peut être inférieure à celle de AMUNDI ACTIONS FRANCE - O en raison notamment de ses propres frais.

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans AMUNDI ACTIONS FRANCE - O et, accessoirement en liquidités.

En souscrivant à SG ACTIONS FRANCE SELECTION, vous investissez principalement dans des actions françaises, au travers de AMUNDI ACTIONS FRANCE - O."

Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.

\*Le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus.

"Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

les commissions de surperformance,

les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Le 18 novembre 2020, le fonds SG ACTIONS FRANCE SELECTION est devenu nourricier de AMUNDI ACTIONS FRANCE.

Informations supplémentaires relatives à l'OPC maître et nourricier :

## **- Ajout dans la note détaillée :**

SG ACTIONS FRANCE SELECTION est un nourricier de l'action O d'AMUNDI ACTIONS FRANCE

Nourricier :

"Les documents d'information relatifs à l'OPCVM maître AMUNDI ACTIONS FRANCE, de droit français, agréé par l'Autorité des marchés financiers le 26 mars 1974, sont disponibles auprès de :

Amundi Asset Management

Service Clients

90, Boulevard Pasteur - 75015 Paris"

Déléataire de la conservation : Caceis Bank France pour la conservation des titres financiers remis en couverture par les contreparties des opérations de prêt de titres financiers.

"Société Générale Gestion

90 Boulevard Pasteur – CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15"

La performance sera celle de l'OPCVM maître diminuée des frais de gestion propres au nourricier.

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

L'objectif de gestion de l'OPCVM est identique à celui de l'OPCVM maître AMUNDI ACTIONS FRANCE , à savoir :

L'indicateur de référence est le CAC ALL TRADABLE (calculé en cours de clôture et dividendes réinvestis hors avoirs fiscaux). Il s'agit d'un indice action exprimé en euros représentatif des principales valeurs françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière. Cet indice est publié par Euronext et disponible sur [www.euronext.com](http://www.euronext.com).

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

L'indicateur de référence de l'OPCVM est identique à celui de l'OPCVM maître AMUNDI ACTIONS FRANCE , à savoir:

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de gestion de l'OPCVM figure dans le prospectus du maître.

"Nature des garanties financières :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPCVM peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces.

Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la société de gestion. Ils doivent être :

- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés, dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de l'OPCVM,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans.

Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la société de gestion : [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Réutilisation du collatéral espèces reçu :

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti en dépôts, en obligations d'Etat, en opérations de prises en pension ou en OPCVM monétaires court terme conformément à la Politique Risques de la société de gestion.

Réutilisation du collatéral titres reçu :

Non autorisé : Les titres reçus en collatéral ne pourront être vendus, réinvestis ou remis en garantie."

8- Informations relatives aux garanties financières (acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou aux dérivés négociés de gré à gré) :

Récapitulatif des proportions utilisées :

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés,
- organisés,
- de gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- action,
- taux,
- change,
- crédit.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture,
- exposition,
- arbitrage.

Nature des instruments utilisés :

- futures : indices boursiers, sur taux,
- options : indices, de change, de taux,
- swaps : de devises, sur indices, de taux,
- change à terme : Achat de devises à terme, vente de devises à terme,
- dérivés de crédit

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

couverture ou exposition du risque de taux ;  
couverture ou exposition du risque de change ;  
couverture ou exposition actions ;  
reconstitution d'une exposition synthétique à des paniers d'actions ou d'indices.

#### 4. Description des titres intégrant des dérivés

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

action,  
taux,  
change,  
crédit.

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

couverture,  
exposition,  
arbitrage.

Nature des instruments utilisés

EMTN, BMTN, Warrants, bon de souscription, obligations convertibles

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

couverture ou exposition du risque de taux ;  
couverture ou exposition du risque de change ;  
couverture ou exposition actions ;  
couverture ou exposition du risque de crédit ;  
reconstitution d'une exposition synthétique à des paniers d'actions ou d'indices.

Les engagements liés aux titres intégrant des dérivés sont limités à 100% de l'actif net. La somme des engagements liés aux dérivés et aux titres intégrant des dérivés est limitée à 100 % de l'actif net.

#### 5. Dépôts

L'OPCVM peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion de l'OPCVM en lui permettant de gérer la trésorerie.

#### 6. Emprunts d'espèces

L'OPCVM peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements/désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat), dans la limite de 10% de l'actif net.

#### 7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Nature des opérations utilisées :

prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier ;  
prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier ;  
sell and buy back ; buy and sell back.

Ces opérations porteront sur l'ensemble des actifs autorisés hors OPC tel que décrits au point 2. ""Actifs utilisés (hors dérivés intégrés)"". Ces actifs sont conservés auprès du Dépositaire.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

gestion de la trésorerie ;  
optimisation des revenus et de la performance de l'OPCVM ;  
contribution éventuelle à l'effet de levier de l'OPCVM ;

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

Les prises et mises en pension et les opérations de « sell and buy back » et de « buy and sell back » permettent surtout de gérer la trésorerie et d'optimiser les revenus de l'OPCVM (prises en pension et buy and sell back en cas d'excédents de liquidités, mises en pensions et sell and buy back en cas de besoin de liquidités).

Les prêts de titres permettent d'optimiser la performance de l'OPCVM par le rendement qu'ils génèrent.

Rémunération : des informations complémentaires figurent au paragraphe frais et commissions.

Les engagements liés aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres sont limités à 100% de l'actif net. La somme des engagements liés aux dérivés, aux titres intégrant des dérivés et aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres est limitée à 100 % de l'actif net.

"Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré :

Amundi AM s'appuie sur l'expertise d'Amundi Intermédiation dans le cadre d'une prestation de service quant à la sélection des contreparties.

Amundi Intermédiation propose à Amundi AM une liste indicative de contreparties, dont l'éligibilité a préalablement été validée par le Comité Risque de Crédit d'Amundi (groupe), sur les aspects de risque de contreparties.

Cette liste est validée ensuite par Amundi AM lors de comités ad-hoc, « Comités Broker ». Les Comités Broker ont pour objet :

de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) par intermédiaire/contrepartie, par type d'instrument et par marché le cas échéant ;

de se prononcer sur la qualité de la prestation de table de négociation d'Amundi Intermédiation ;

d'effectuer la revue des courtiers et contreparties, et d'en arrêter la liste pour la période à venir. Amundi AM peut décider de restreindre la liste, ou demander de l'élargir. Toute proposition d'élargissement de la liste des contreparties par Amundi AM lors d'un comité, ou ultérieurement, est alors à nouveau soumise à l'analyse et l'approbation du Comité Risque de Crédit d'Amundi.

Les Comités Broker d'Amundi AM rassemblent les Directeurs de Gestion ou leurs représentants, les représentants de la table de négociation d'Amundi Intermédiation, un responsable des opérations, un responsable du Contrôle des Risques, ainsi qu'un responsable de la Conformité."

"Ces OPC et fonds d'investissement peuvent être gérés par la société de gestion ou une société liée. Le profil de risque de ces OPC est compatible avec celui de l'OPCVM.

### 3. Description des dérivés utilisés

L'utilisation des instruments financiers à terme, conditionnels ou non, fait partie intégrante du processus d'investissement en raison de leurs avantages en matière de liquidité et/ou de leur rapport coût efficacité.

Il s'agit néanmoins d'une composante non essentielle d'un processus basé sur l'analyse fondamentale «bottom up»."

"La SICAV peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

OPCVM français ou étrangers(1)

FIA français ou européens ou fonds d'investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier(2)

Ces OPC et fonds d'investissement peuvent être gérés par la société de gestion ou une société liée. Le profil de risque de ces OPC est compatible avec celui de l'OPCVM.

(1) jusqu'à 100% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire)

(2) jusqu'à 30% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire)"

Détention d'actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement

### "2. Description des actifs utilisés (hors dérivés)

Actions :

L'OPC a vocation à être exposé à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum en actions françaises de 60%.

L'univers d'investissement de l'OPC est centré sur les actions françaises. Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions (PEA), il ne peut détenir moins de 75% de son actif en actions de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

Le portefeuille investit principalement sur les actions de grandes capitalisations.

La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. La capitalisation des sociétés, dont l'OPC peut détenir des actions, est similaire à celles des sociétés composant l'indice de référence.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Le risque de change est limité à 10% de l'actif net.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Les titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter 25% de l'actif net. Toutefois, l'exposition liée à ces instruments et dépôts sera comprise le plus souvent entre 0 et 10% de l'actif net.

Par ailleurs, l'OPC s'autorise à intervenir sur les catégories d'obligations suivantes :

Obligations à taux fixe

Obligations à taux variable

Obligations indexées [inflation, TEC (taux à échéance constante), CMS (Constante Maturity Swap),...]

Les investissements seront réalisés sur des obligations publiques et privées.

Les catégories d'instruments du marché monétaire utilisées sont les suivantes:TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro)."

## "1. Stratégies utilisées

La SICAV fait l'objet d'une gestion active et fondamentale basée sur une sélection de titres bottom-up, accordant une large part aux choix de valeurs, sur un horizon de moyen terme.

Le processus d'investissement a pour but de détecter, au sein de l'univers d'investissement composé des valeurs de l'indice de référence et dans une moindre mesure (10% maximum) d'actions de la zone euro, les sociétés présentant les meilleures opportunités en termes de potentiel de performance ajusté du risque financier et du risque lié aux pratiques ESG, afin de construire un portefeuille équilibré et concentré.

Le choix de valeurs prend en compte également la qualité du dialogue dans l'engagement des sociétés à améliorer leurs critères extra-financiers qu'ils soient environnementaux, sociaux ou de gouvernance.

Le portefeuille investit principalement sur les actions de grandes capitalisations

Pour sélectionner les valeurs éligibles à la SICAV, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

### • Nature des critères ESG :

L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droit de l'Homme, Normes ISO,...). Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur.

Parmi les critères génériques, nous analysons notamment :

- La consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale.

- Le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits de l'Homme pour la dimension sociale

- L'indépendance du conseil, la qualité de l'Audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique globale et la Stratégie ESG pour la dimension de la gouvernance.

En fonction des secteurs, des évaluations complémentaires sur des indicateurs spécifiques au niveau de la dimension environnementale, sociale et de gouvernance peuvent être réalisées. Comme par exemple, la production d'énergies renouvelables pour les fournisseurs d'énergie, les véhicules écologiques et la sécurité des passagers pour l'industrie automobile ou encore la finance verte, les efforts entrepris pour favoriser l'accès aux services financiers et l'indépendance du conseil d'administration dans le secteur bancaire.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

Dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), l'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur mais également faire valoir les intérêts des investisseurs et actionnaires.

• Approches ISR retenues :

Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type normative, Best-in-Class et engagement.

La SICAV respecte les règles suivantes :

Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne de l'OPC doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;

exclusions des émetteurs notés E, F et G à l'achat ; en cas de dégradation de notation des émetteurs en dessous de E ou équivalent, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des actionnaires ;

la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à la note C et ce afin de garantir un seuil minimal de prise en compte des critères ESG ;

avec au minimum 90 % des titres en portefeuille notés ESG

Outre l'exclusion des émetteurs dont la notation ESG s'avère défavorable (soit les notes E, F et G sur l'échelle de notation Amundi), sont également exclus de l'univers d'investissement les émetteurs suivants :

les entreprises impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo (cette exclusion s'appliquant à toutes les sociétés de gestion) ;

les émetteurs qui réalisent leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon ;

Via l'approche « best in class », l'objectif est de favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par notre équipe d'analystes extra-financiers.

Enfin, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable. La gestion engage ainsi une démarche proactive avec les entreprises investies ou qui font partie de notre univers d'investissement pour discuter des sujets ESG. L'objectif par ce dialogue est d'améliorer la valeur d'entreprise et / ou de marché de l'entreprise par l'engagement. Par conséquent, notre approche de l'engagement vise à atténuer les risques liés aux pratiques ESG de l'entreprise ou à diminuer la perception par le marché de ces risques.

• Limites de l'approche retenue :

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique également la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac(\*) ainsi que la politique d'engagement du groupe. Cette dernière vise, d'une part, à dialoguer avec les entreprises pour améliorer leurs pratiques ESG et d'autre part, à mieux intégrer leur exposition aux risques ESG.

La SICAV ne bénéficie pas du label ISR.

• Séquencement des étapes du processus d'investissement :

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

1. Définition de l'univers d'investissement :

a) Réduction de l'univers d'investissement selon la liquidité

b) Exclusion des sociétés notées E, F et G

c) Intégration des principes de gestion ISR définis par Amundi.

2. Analyses et évaluations financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement. Lors de la deuxième étape, l'étude combinée des titres (financière et extra financière) permet d'établir un potentiel d'appréciation des cours qui tient compte de la valorisation financière mais également de la note extra-financière. Dans son analyse, la gestion s'appuie sur sa propre expérience et sa connaissance des sociétés, des rencontres régulières avec les dirigeants des sociétés, sur une équipe d'analystes financiers et extra financiers internes à la société de gestion, mais également des analyses financières et extra financières externes (« sell-side ») et enfin l'étude des

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

données de marché (consensus).

3. La troisième étape est la construction du portefeuille basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres. Le risque du portefeuille est contrôlé rigoureusement à toutes les étapes du processus d'investissement. La note ESG pondérée du portefeuille est également contrôlée afin de s'assurer qu'elle est supérieure à la note ESG pondérée de l'univers d'investissement après élimination des 20 % des plus mauvaises valeurs.

Rappel de la stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

L'objectif de gestion de la SICAV est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC ALL TRADABLE (dividendes réinvestis), indice représentatif des principales actions françaises en termes de liquidité et de capitalisation boursière, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

Rappel de l'objectif de gestion de l'OPCVM maître :

L'actif de l'OPCVM est investi en totalité et en permanence en actions O de l'OPCVM maître AMUNDI ACTIONS FRANCE et accessoirement en liquidités.

Risque juridique : l'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres : L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre.

Risque de contrepartie : L'OPCVM a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

"Les principaux risques encourus sur l'OPCVM sont :

Risque actions : il s'agit du risque de dépréciation des actions ou des indices auxquels le portefeuille est exposé.

Risque de taux : Le risque de taux est le risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt.

Risque de crédit : il s'agit du risque de défaillance d'un émetteur privé le conduisant à un défaut de paiement.

Risque de contrepartie : l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPCVM conformément à la réglementation en vigueur.

Effets possibles de l'utilisation des dérivés sur le profil de risque : le recours possible à certains effets de levier pourra augmenter le risque action et de taux et de façon plus marginale le risque de contrepartie. Comme indiqué précédemment, l'effet de levier ne dépassera pas 120% de l'actif net.

Niveau de volatilité de la valeur liquidative : l'OPCVM présente une volatilité élevée du fait de la concentration des investissements sur les actions.

Risque de capital : L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti.

Risque de change (accessoire) : Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître :

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Le profil de risque du maître est le suivant :

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats : Société Générale Gestion, SOCIETE GENERALE  
Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats par délégation de la société de gestion : Société Générale Gestion, SOCIETE GENERALE

(1) Ce barème s'applique à la totalité du montant souscrit et non par tranche.

Frais de fonctionnement et de gestion de l'OPCVM nourricier :

En outre, en tant que fonds nourricier, le fonds supporte indirectement les frais suivants facturés à l'OPCVM maître:

- Rappel des frais de gestion et de fonctionnement de l'OPCVM maître :

"La société de gestion confie au délégataire de gestion le soin de réaliser des opérations de cessions temporaires de titres, ce dernier faisant exécuter les ordres correspondants par Amundi intermédiation.

Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation de ces coûts ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

L'exécution de ces opérations par Amundi Intermédiation, une société appartenant au même groupe que la société de gestion, génère un potentiel risque de conflit d'intérêts."

"La société de gestion confie au délégataire de gestion la sélection des contreparties et des courtiers. Ce dernier s'appuie sur l'expertise d'Amundi Intermédiation dans le cadre d'une prestation de conseil quant à la sélection des contreparties et des courtiers.

Pour les contreparties de contrats dérivés négociés de gré à gré ou de cessions temporaires de titres, Amundi Intermédiation propose à ce dernier une liste indicative de contreparties, dont l'éligibilité a préalablement été validée par le Comité Risque de Crédit d'Amundi (groupe), sur les aspects de risque de contreparties, que ce dernier accepte ou modifie.

Pour les courtiers, le délégataire de gestion définit une liste des courtiers autorisés, en se fondant sur une proposition d'Amundi Intermédiation, qui peut être élargie ou ajustée le cas échéant par ce dernier en fonction de critères de sélection prédéfinis.

Si la société de gestion le juge nécessaire, elle peut par ailleurs imposer des restrictions additionnelles à son délégataire selon ses propres critères de risque ou tout autre critère jugé pertinent."

## L'Engagement

Contrairement à son maître, cet OPCVM ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée. La méthode de calcul du ratio du risque global du maître est :

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone Euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone Euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Dans le cas des ABS et MBS, ces évaluations sont obtenues par une interrogation systématique du marché pour chaque titre concerné. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone Euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone Euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone Euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les contrats d'échange de performance actions, d'OPC et d'indices sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature.

Les produits structurés crédit, change, taux (option sur spread, exotique, barrière, digitale sur défaut,...), les CDO et CSO, sont valorisés en fonction de paramètres de marché fournis par les contreparties et/ou en fonction des prix calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les titres adossés à un contrat d'échange (asset swaps) sont évalués à prix de marché.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Les fonds d'investissement étrangers à valeur liquidative mensuelle sont valorisés sur la base de cours estimés fournis par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Conformément à ce qui a été inscrit dans le programme d'activité sur les dérivés de crédit que S2G a déposé à l'AMF et que celle-ci a validé, ceux-ci sont valorisés chaque jour avec le module CDSW de bloomberg qui donne la valeur Mark-to Market une fois entrés tous les périmètres de l'instrument et le spread du jour obtenu de contributeurs de marché.

Méthodes de comptabilisation :

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée périodiquement sur la base de l'actif net OPC inclus.

Les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

## VII - REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

### **- Ajout dans le règlement :**

"Les parts sont émises à tout moment à la demande des porteurs sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus.

Les parts de fonds peuvent faire l'objet d'une admission à la cote selon la réglementation en vigueur.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour du calcul de la valeur liquidative. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport d'instruments financiers. La société de gestion a le droit de refuser les valeurs proposées et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours à partir de leur dépôt pour faire connaître sa décision.

En cas d'acceptation, les valeurs apportées sont évaluées selon les règles fixées à l'article 4 et la souscription est

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Les rachats peuvent être effectués en numéraire et/ou en nature. Si le rachat en nature correspond à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, alors seul l'accord écrit signé du porteur sortant doit être obtenu par le fonds ou la société de gestion. Lorsque le rachat en nature ne correspond pas à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, l'ensemble des porteurs doivent signifier leur accord écrit autorisant le porteur sortant à obtenir le rachat de ses parts contre certains actifs particuliers, tels que définis explicitement dans l'accord.

Par dérogation à ce qui précède, lorsque le fonds est un ETF, les rachats sur le marché primaire peuvent, avec l'accord de la société de gestion et dans le respect de l'intérêt des porteurs de parts, s'effectuer en nature dans les conditions définies dans le prospectus ou le règlement du fonds. Les actifs sont alors livrés par le teneur de compte émetteur dans les conditions définies dans le prospectus du fonds.

De manière générale, les actifs rachetés sont évalués selon les règles fixées à l'article 4 et le rachat en nature est réalisé sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Les rachats sont réglés par le teneur de compte émetteur dans un délai maximum de cinq jours suivant celui de l'évaluation de la part.

Toutefois, si, en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans le fonds, ce délai peut être prolongé, sans pouvoir excéder 30 jours.

Sauf en cas de succession ou de donation-partage, la cession ou le transfert de parts entre porteurs, ou de porteurs à un tiers, est assimilé à un rachat suivi d'une souscription ; s'il s'agit d'un tiers, le montant de la cession ou du transfert doit, le cas échéant, être complété par le bénéficiaire pour atteindre au minimum celui de la souscription minimale exigée par le prospectus.

En application de l'article L. 214-8-7 du Code monétaire et financier, le rachat par le fonds de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

Lorsque l'actif net du fonds est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des parts ne peut être effectué.

Des conditions de souscription minimale pourront être fixées selon les modalités prévues par le prospectus.

Le fonds peut cesser d'émettre des parts en application du troisième alinéa de l'article L. 214-8-7 du Code monétaire et financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum de parts émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des porteurs existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les porteurs existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les porteurs de parts sont également informés par tout moyen de la décision du fonds ou de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des porteurs de parts. L'information par tout moyen précise les raisons exactes de ces modifications."

"Les parts sont émises à tout moment à la demande des porteurs sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus.

Les parts de fonds peuvent faire l'objet d'une admission à la cote selon la réglementation en vigueur.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour du calcul de la valeur liquidative. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport d'instruments financiers. La société de gestion a le droit de refuser les valeurs proposées et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours à partir de leur dépôt pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les valeurs apportées sont évaluées selon les règles fixées à l'article 4 et la souscription est réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Les rachats peuvent être effectués en numéraire et/ou en nature. Si le rachat en nature correspond à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, alors seul l'accord écrit signé du porteur sortant doit être obtenu par le fonds ou la société de gestion. Lorsque le rachat en nature ne correspond pas à une quote-part représentative des actifs

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

du portefeuille, l'ensemble des porteurs doivent signifier leur accord écrit autorisant le porteur sortant à obtenir le rachat de ses parts contre certains actifs particuliers, tels que définis explicitement dans l'accord.

Par dérogation à ce qui précède, lorsque le fonds est un ETF, les rachats sur le marché primaire peuvent, avec l'accord de la société de gestion et dans le respect de l'intérêt des porteurs de parts, s'effectuer en nature dans les conditions définies dans le prospectus ou le règlement du fonds. Les actifs sont alors livrés par le teneur de compte émetteur dans les conditions définies dans le prospectus du fonds.

De manière générale, les actifs rachetés sont évalués selon les règles fixées à l'article 4 et le rachat en nature est réalisé sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Les rachats sont réglés par le teneur de compte émetteur dans un délai maximum de cinq jours suivant celui de l'évaluation de la part.

Toutefois, si, en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans le fonds, ce délai peut être prolongé, sans pouvoir excéder 30 jours.

Sauf en cas de succession ou de donation-partage, la cession ou le transfert de parts entre porteurs, ou de porteurs à un tiers, est assimilé à un rachat suivi d'une souscription ; s'il s'agit d'un tiers, le montant de la cession ou du transfert doit, le cas échéant, être complété par le bénéficiaire pour atteindre au minimum celui de la souscription minimale exigée par le prospectus.

En application de l'article L. 214-8-7 du Code monétaire et financier, le rachat par le fonds de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

Lorsque l'actif net du fonds est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des parts ne peut être effectué.

Des conditions de souscription minimale pourront être fixées selon les modalités prévues par le prospectus.

Le fonds peut cesser d'émettre des parts en application du troisième alinéa de l'article L. 214-8-7 du Code monétaire et financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum de parts émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des porteurs existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les porteurs existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les porteurs de parts sont également informés par tout moyen de la décision du fonds ou de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des porteurs de parts. L'information par tout moyen précise les raisons exactes de ces modifications."

## **- Modification dans le DICI :**

### Avant :

bug qui remonte note qui est bien à 6 dans le KIID

"Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23 mars 2020.

### Après :

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions françaises sur lequel il est investi.

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques de l'OPC maître et de l'OPC nourricier, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de leurs sociétés de gestion."

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 novembre 2020.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## - Modification dans la note détaillée :

### Avant :

"Société Générale

Adresse postale du centralisateur teneur de registre :

32, rue du Champ de Tir

44000 Nantes"

"PwC Sellam

63, rue de Villiers

92208 NEUILLY SUR SEINE Cedex

"Société Générale

Siège social : 29 Bd Haussmann – 75009 Paris

Adresse postale : 75886 Paris Cedex 18

Société Générale Gestion

90 Boulevard Pasteur – CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15"

Date de clôture de l'exercice comptable : dernier jour de bourse du mois de juillet

"L'OPC n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans l'OPC. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque porteur et/ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur investit ses fonds.

Le FCP est éligible au PEA : les plus-values et revenus sont exonérés d'impôt (hors prélèvements sociaux) dès lors que le PEA a une durée de vie de 5 ans minimum. Les arbitrages au sein du PEA ne font pas tourner le compteur des cessions.

Si l'investisseur souhaite obtenir des informations complémentaires sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser au commercialisateur du FCP ou à son conseiller fiscal."

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

"Sélection des intermédiaires

La société de gestion met en oeuvre une politique de sélection d'intermédiaires notamment lorsqu'elle conclut des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et certains dérivés tels que les contrats d'échange sur rendement global (TRS).

La sélection des brokers et intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères liés à la fourniture de services de Recherche (analyse financière fondamentale, information sur les sociétés, valeur ajoutée des interlocuteurs, bien-fondé des recommandations, etc ...) ou de services d'Exécution (accès et informations sur les marchés, coûts des transactions, prix d'exécution, bon dénouement des opérations, etc...).

Ne sont sélectionnés que les établissements financiers d'un pays de l'OCDE dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's lors de la mise en place de la transaction ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion.

Par ailleurs, chacune des contreparties retenues sera analysée sur la base de critères propres au Département des Risques tels que la stabilité financière, la notation, l'exposition, le type d'activité, les antécédents, etc ...

La liste des contreparties autorisées est revue annuellement. Elle implique les différents acteurs des Départements fronts et supports du groupe Amundi. Les brokers et intermédiaires financiers sélectionnés font l'objet d'un suivi régulier conformément à la Politique d'Exécution de la société de gestion.

"Le prospectus, les derniers rapports annuels et documents périodiques sont disponibles auprès de la société de gestion :

Société Générale Gestion

90,Boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15"

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

L'OPC respecte les règles d'investissement édictées par le Code Monétaire et Financier et applicable à sa catégorie.

Date de mise à jour du prospectus : 23 mars 2020

Après :

" Société Générale

Adresse postale du centralisateur teneur de registre :

32, rue du Champ de Tir

44000 Nantes"

"PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par Philippe Chevalier

63, rue de Villiers

92200 Neuilly-sur-Seine

"Société Générale

Siège social : 29 Bd Haussmann – 75009 Paris

Adresse postale : 75886 Paris Cedex 18"

Date de clôture de l'exercice comptable : dernier jour de bourse du mois de décembre

"L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par l'OPCVM, le cas échéant, ou lorsqu'ils cèderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par l'OPCVM à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source."

Opérations de prêts de titres et de mises en pension :

Sélection des intermédiaires :

"Le prospectus, les derniers rapports annuels et documents périodiques de l'OPCVM et de l'OPCVM maître sont disponibles auprès de la société de gestion :

Société Générale Gestion

Service Clients

90, Boulevard Pasteur - 75015 Paris"

L'OPCVM respecte les règles d'investissement édictées par le Code Monétaire et Financier et applicable à sa catégorie.

Date de mise à jour du prospectus : 18 novembre 2020

## **- Modification dans le règlement :**

Avant :

Date de la mise à jour du règlement : 23 mars 2020

Après :

Date de la mise à jour du règlement : 18 novembre 2020

## **- Suppression dans le DICI :**

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis chaque année." "

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis."

Pour plus d'information sur les frais et notamment sur la méthodologie de calcul des commissions de surperformance, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## **- Suppression dans la note détaillée :**

" Afin de gérer ces situations, le Dépositaire a mis en place et met à jour une politique de gestion des conflits d'intérêts ayant pour objectif :

- L'identification et l'analyse des situations de conflits d'intérêts potentiels

- L'enregistrement, la gestion et le suivi des situations de conflits d'intérêts en :

(i) Se basant sur les mesures permanentes en place afin de gérer les conflits d'intérêts comme la ségrégation des tâches, la séparation des lignes hiérarchiques et fonctionnelles, le suivi des listes d'initiés internes, des environnements informatiques dédiés;

(ii) Mettant en oeuvre au cas par cas :

(a) des mesures préventives et appropriées comme la création de liste de suivi ad hoc, de nouvelles murailles de Chine ou en vérifiant que les opérations sont traitées de manière appropriée et/ou en informant les clients concernés

(b) ou en refusant de gérer des activités pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts.

" Afin de gérer ces situations, le Dépositaire a mis en place et met à jour une politique de gestion des conflits d'intérêts ayant pour objectif :

- L'identification et l'analyse des situations de conflits d'intérêts potentiels

- L'enregistrement, la gestion et le suivi des situations de conflits d'intérêts en :

(i) Se basant sur les mesures permanentes en place afin de gérer les conflits d'intérêts comme la ségrégation des tâches, la séparation des lignes hiérarchiques et fonctionnelles, le suivi des listes d'initiés internes, des environnements informatiques dédiés;

(ii) Mettant en oeuvre au cas par cas :

(a) des mesures préventives et appropriées comme la création de liste de suivi ad hoc, de nouvelles murailles de Chine ou en vérifiant que les opérations sont traitées de manière appropriée et/ou en informant les clients concernés

(b) ou en refusant de gérer des activités pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts."

Date de clôture du premier exercice comptable : dernier jour de bourse du mois de juillet 2008

Date de clôture du premier exercice comptable : dernier jour de bourse du mois de juillet 2008

"Indice de référence applicable à l'objectif de gestion du fonds :

L'administrateur de l'indice de référence Euronext Paris est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence : <https://www.euronext.com>

"Indice de référence applicable à l'objectif de gestion du fonds :

L'administrateur de l'indice de référence Euronext Paris est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence : <https://www.euronext.com>

"Tous souscripteurs.

L'orientation des placements correspond aux besoins de souscripteurs recherchant une valorisation dynamique du capital tout en acceptant les risques des marchés actions. " Tous souscripteurs.

"Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) au plus tard à 12h00 . Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

"Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) au plus tard à 12h00 . Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## Rapport d'activité

### Août 2020

Le marché des actions françaises s'est inscrit en hausse au mois d'août, après un léger repli en juillet. Si les estimations de la croissance du PIB au deuxième trimestre ont continué de faire état de baisses historiques et les enquêtes de conjoncture se sont sensiblement dégradées (fléchissement de l'indice PMI composite de la zone Euro), les marchés actions ont été soutenus par l'espoir de la commercialisation proche d'un vaccin contre la Covid-19 et la publication des résultats semestriels des entreprises moins négatifs qu'anticipé. La reprise de l'épidémie en Europe (France et Espagne) et la résurgence des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine n'ont pas non plus atténué leur dynamique haussière. Dans ce contexte, les secteurs cycliques ont surperformé les secteurs défensifs, pénalisés par la rotation sectorielle opérée par les investisseurs vers les valeurs bénéficiant d'une valorisation attractive (dites « value »).

Le portefeuille a légèrement surperformé son indice de référence, le CAC 40, sur le mois d'août. Le portefeuille a notamment bénéficié de la sous-pondération de L'Oréal (produits cosmétiques), de la surperformance de Neoen (énergies renouvelables) et de Airbus (aéronautique). En revanche, le portefeuille a été notamment pénalisé par la sous-performance de Danone (agroalimentaire), Sanofi (pharmaceutique) et Carrefour (grande distribution).

Au cours du mois, nous avons réalisé quelques ajustements au sein du fonds. Nous avons renforcé l'exposition dans Michelin et Sanofi (ajustement de positions). Nous avons par ailleurs allégé notre exposition sur Cap Gemini (prise de profit suite à une bonne performance) et avons vendu notre position sur Axa (les résultats de XL Group continueront de peser sur la performance du titre) et Valeo (l'équilibre financier sur la JV avec Siemens semble une nouvelle fois prendre du retard).

La reprise de l'activité économique s'accélère mais la résurgence de l'épidémie en France, son impact sur la croissance économique et les résultats financiers des entreprises vont continuer d'alimenter la volatilité des marchés financiers. Cette perspective nous incite à adopter une approche prudente. Dans ce contexte, nous privilégions les actions de sociétés de qualité ayant une structure financière solide et qui sont engagées dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques ESG.

### Septembre 2020

Le marché des actions françaises, à l'image des marchés actions mondiaux, s'est replié au mois de septembre, pénalisé par les incertitudes des investisseurs face à la résurgence de l'épidémie de Covid-19 (au Royaume-Uni, en Espagne et en France) et les impacts économiques de re-confinements partiels. La BCE n'a pas changé sa politique monétaire mais s'attend désormais à une récession un peu moins forte qu'anticipé dans la Zone Euro en 2020. Sur le front politique, la relation de l'UE avec le Royaume-Uni s'est dégradée après que ce dernier ait déposé un projet de loi sur le marché intérieur qui remet en cause l'accord de sortie de l'UE, ce qui renforce la probabilité d'un Brexit sans accord. La montée des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine a également pesé sur les marchés financiers. Dans ce contexte, les inquiétudes face à la crise économique et sanitaire ont bénéficié aux secteurs défensifs, qui ont surperformé la plupart des secteurs cycliques. Le secteur technologique a subi une correction suite à des prises de profits.

Le portefeuille a enregistré une performance légèrement inférieure à celle de son indice de référence, le CAC 40, sur le mois de septembre. Le portefeuille a notamment bénéficié de la surperformance de Peugeot (automobile) et de la sous-pondération d'Axa (assurance) et de Total (énergie). En revanche, le portefeuille a été notamment pénalisé par la sous-performance de BNP Paribas (banque), Eiffage (construction et concessions) et Worldline (systèmes de paiements électroniques).

Au cours du mois, nous avons réalisé quelques ajustements au sein du fonds. Nous avons renforcé l'exposition à Bureau Veritas (post-confinement l'activité a bien redémarré et devrait même profiter de la nouvelle demande liée à la crise de la Covid-19 notamment dans la certification), L'Oréal (réduction de notre sous-pondération car la société résiste bien à la crise grâce à une offre multicanal) et Schneider (la société devrait profiter de la reprise de l'activité notamment en Chine et confirme une croissance structurelle long terme portée par la thématique de la transition énergétique). Nous avons initié une position sur Atos (le carnet de commandes devrait soutenir un retour à la croissance pour un titre offrant une valorisation attractive et des opportunités de croissance externe) et sur Elis (le titre offre une valorisation attractive compte tenu de la très bonne résistance des marges en période de crise).

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

Nous avons par ailleurs allégé notre exposition à Cap Gemini (qui semble bien valorisé et notre préférence allant dorénavant vers Atos) et à Veolia (suite à l'offre sur les titres Suez détenus par Engie, nous avons réduit la position en attendant plus de visibilité sur l'opération in fine) et avons soldé notre position sur Rubis (l'entreprise n'est pas bien positionnée pour profiter d'une accélération de la croissance liée à la transition énergétique) et sur Axa (sortie du titre pour renforcer BNP Paribas).

Les statistiques économiques publiées au sein de la Zone Euro en septembre ont été mitigées et la recrudescence de l'épidémie, qui donne lieu à de nouvelles mesures de restrictions sociales, pourrait entraver la reprise économique et continuer d'alimenter la volatilité des marchés financiers. Cette perspective nous incite à adopter une approche prudente. Dans ce contexte, nous privilégions les actions de sociétés de qualité ayant une structure financière solide et qui sont engagées dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques ESG.

## Octobre 2020

La dégradation de la situation sanitaire dans le monde liée à la propagation du coronavirus a entraîné l'ensemble des marchés actions à la baisse au mois d'octobre. En Europe, la forte hausse des contaminations au Covid-19 a forcé les gouvernements à imposer de nouveaux confinements en France, en Allemagne et en Irlande, assombrissant ainsi les perspectives économiques à court terme. Si l'estimation du PIB de la zone Euro au troisième trimestre fait état d'un vif rebond de la croissance (12.7 % pour la zone euro dont 18.2 % en France), les enquêtes de conjoncture se sont dégradées en octobre en raison des nouvelles mesures de restriction, reflétant un ralentissement de la reprise. Dans ce contexte, l'ensemble des secteurs du marché des actions françaises ont baissé, à l'exception des services de communication qui ont joué leur rôle défensif face aux inquiétudes des investisseurs.

Le portefeuille a enregistré une performance inférieure à celle de son indice de référence, le CAC 40, sur le mois d'octobre. Le portefeuille a notamment bénéficié de la surpondération de Publicis (communication) et de Vivendi (médias et communication) et de la sous-pondération de Total (pétrole et gaz). En revanche, le portefeuille a été notamment pénalisé par la sous-performance d'Eiffage (construction et concessions), Danone (agroalimentaire) et Imerys (minéraux industriels).

Au cours du mois, nous avons réalisé quelques ajustements au sein du fonds. Nous avons initié une position sur Pernod Ricard (la société confirme une forte dynamique en Chine et aux États-Unis et une bonne résilience en Europe). Nous avons renforcé l'exposition à L'Oréal (la digitalisation est bien avancée, peut-être un peu plus que dans le secteur du luxe), à Total (la valorisation du titre devenant très attractive) ainsi qu'à Sanofi (la stratégie est validée par de nombreux développements positifs sur le Dupixent), et avons finalisé nos positions sur BNP Paribas et sur Elis. Nous avons par ailleurs soldé notre position sur Veolia (l'issue avec Suez était incertaine). Nous avons réduit notre exposition à Danone, en raison de résultats décevants vis à vis des objectifs de croissance fixés par la société, et avons pris des bénéfices sur Air Liquide et LVMH.

Malgré un fort rebond de la croissance dans la zone Euro au troisième trimestre, les nouvelles mesures de confinement pesant sur l'économie au quatrième trimestre risquent de continuer d'alimenter la volatilité des marchés financiers. Sans parler de l'issue des élections américaines, cette perspective nous incite à adopter une approche prudente. Dans ce contexte, nous privilégions les actions de sociétés de qualité ayant une structure financière solide et qui sont engagées dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociétales et en matière de gouvernance (ESG).

## Novembre 2020

Les marchés financiers mondiaux ont affiché un rebond spectaculaire au mois de novembre, le marché des actions françaises ayant même enregistré un record historique de performance mensuelle de +20%. Les annonces très encourageantes faites le 9 novembre par le laboratoire pharmaceutique américain Pfizer concernant les résultats préliminaires positifs sur son vaccin contre la Covid-19 ont agi comme le catalyseur tant attendu par le marché. La dissipation de l'incertitude entourant les élections présidentielles américaines a aussi, mais dans une moindre mesure, soutenu les marchés financiers. Toutefois, les re-confinements nationaux en Europe, qui ont fini par ralentir la hausse des nouvelles contaminations, devraient entraîner une contraction de l'activité économique dans la zone Euro au quatrième trimestre de l'année. Les enquêtes de conjoncture en France et en Allemagne ont de ce fait marqué une décélération en novembre. Sur le front politique par ailleurs, les négociations entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni sur le Brexit se poursuivent encore. Dans ce contexte, l'optimisme autour de la disponibilité d'un vaccin efficace a déclenché une rotation sectorielle brutale en faveur des valeurs cycliques dont les valorisations étaient particulièrement attractives, telles que les valeurs pétrolières, bancaires et industrielles, portées par les perspectives de réouverture de l'économie.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

Le portefeuille a enregistré une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC All Tradable, sur le mois de novembre. Le portefeuille a notamment bénéficié de la non-exposition à Hermès International (produits de luxe), de la surpondération de BNP Paribas (Banque) et d'Eiffage (construction et concessions). En revanche, le portefeuille a été notamment pénalisé par la non-exposition à AXA (assurances) et à Safran (aéronautique) ainsi que par la sous-performance de Vivendi (médias et communication).

Au cours du mois, nous avons réalisé quelques ajustements au sein du fonds. Nous avons initié une position sur EDF (la restructuration du groupe s'accélère et la valorisation reste très attractive), Renault (le changement de Président devrait conduire à une restructuration bénéfique pour le groupe), Société Générale (la valeur devrait s'apprécier grâce à une position en capital qui s'améliore) et Unibail (le vote à l'assemblée générale n'ayant pas validé la dilution, le titre devrait se revaloriser). Nous avons renforcé l'exposition à EssilorLuxottica (la gouvernance devrait se stabiliser et les tendances semblent bien orientées), L'Oréal (le commerce en ligne, notamment en Asie, devrait continuer de soutenir la croissance) et Total (le titre pourrait bénéficier du rebond cyclique). Nous avons par ailleurs soldé notre position sur Michelin et Edenred (prise de profit car le potentiel d'appréciation des titres nous semble désormais limité) ainsi que sur Neoen (le titre nous semble survalorisé). Nous avons réduit notre exposition à Danone (le groupe a présenté un nouveau plan de croissance soutenable mais le titre devrait sous-performer en attendant des chiffres validant la nouvelle stratégie) et avons pris des bénéfices sur BNP Paribas et Air Liquide.

Malgré un fort rebond de la croissance dans la zone Euro au troisième trimestre, les nouvelles mesures de confinement pesant sur l'économie au quatrième trimestre risquent de continuer d'alimenter la volatilité des marchés financiers. Cette perspective nous incite à adopter une approche équilibrée avec une exposition tant envers les actions de sociétés de qualité ayant une structure financière solide, que des entreprises faiblement valorisées qui profiteront de la reprise, mais toutes engagées dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociétales et de gouvernance (ESG).

## Décembre 2020

Les marchés d'actions françaises ont enregistré une progression mitigée au mois de décembre après leur rebond spectaculaire au mois de novembre, bénéficiant du démarrage des campagnes de vaccination contre le virus Covid-19 en Europe et, sur le front économique, de la ratification du plan de relance européen (doté de 750 milliards EUR) par les pays membres de l'UE et de la politique monétaire accommodante de la BCE (programme d'achats d'actifs relevé de 500 milliards EUR portant son montant total à 1 850 milliards EUR, taux directeurs inchangés). Sur le plan politique, la signature en fin d'année de l'accord commercial entre l'UE et le Royaume-Uni sur le Brexit ont également soutenu les marchés financiers européens. En revanche, la propagation de l'épidémie ayant entraîné de nouveaux re-confinements dans plusieurs pays d'Europe, ainsi que la découverte d'une nouvelle souche du virus Covid-19 plus contagieuse au Royaume-Uni, ont pesé sur les indices boursiers européens. Dans ce contexte, la plupart des secteurs cycliques, tels que la consommation cyclique et les matériaux, portés par les perspectives de réouverture graduelle de l'économie grâce aux annonces sur l'efficacité des vaccins, ont surperformé les secteurs défensifs.

Le portefeuille a enregistré une performance supérieure à celle de son indice de référence, le CAC All Tradable, sur le mois de décembre. Le portefeuille a notamment bénéficié de la surpondération de Peugeot et d'Unibail-Rodamco-Westfield ayant surperformé l'indice de référence et de la non-exposition à Vinci et à Safran l'ayant sous-performé. En revanche, le portefeuille a été notamment pénalisé par la non-exposition à ArcelorMittal et à Hermès ayant surperformé l'indice de référence et par la surpondération de STMicroelectronics et d'Eiffage ayant sous-performé l'indice de référence.

Au cours du mois, nous avons réalisé quelques ajustements au sein du fonds. Nous avons initié une position sur Seb (croissance résiliente) et Rexel (reprise post-restructurations) et avons pris nos profits sur STM, Bureau Veritas, Peugeot et Schneider.

En 2021, la pandémie restera en toile de fond. Mais, à l'inverse de l'année précédente, l'optimisme des marchés peut perdurer avec une accélération de la vaccination, une reprise de la croissance avec de faibles bases comparables, un retour à des versements de dividendes normalisés, ainsi que des grands plans de relance comme celui des infrastructures. Cependant, l'évolution du marché ne sera pas linéaire, car les inquiétudes restent nombreuses avec notamment le challenge logistique de la vaccination de masse, un retour possible de l'inflation et de son impact sur les taux d'intérêts, les retombées de la crise sanitaire sur l'activité micro-économique et le chômage, la réouverture ponctuelle de zones de confinement ou encore les incertitudes géopolitiques (fin de la guerre commerciale USA-Chine, Iran, etc.).

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

Dans cet environnement incertain, nous privilégions un équilibre entre les entreprises faiblement valorisées qui devraient profiter du rebond de la croissance et les entreprises de qualité affichant un bilan solide. Pour chacune d'elles, nous engageons par ailleurs un dialogue afin de les pousser à adopter de meilleures pratiques ESG, indissociables de leurs performances financières.

De juillet 2020 à décembre 2020, la performance du portefeuille « SG ACTIONS FRANCE SELECTION » est de 16,04%. Celle du benchmark est de 16,55%.

## Information sur les incidences liées à la crise Covid-19

La crise sanitaire du Covid-19 n'a pas eu de conséquences significatives sur l'OPC au cours de l'exercice.

*La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI ACTIONS FRANCE SICAV	194 116 302,44	7 047 250,84
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	-	20 713 976,79
TOTAL SA	3 768 986,11	13 962 666,57
SANOFI	1 213 552,79	16 361 456,87
L'OREAL SA	5 256 807,32	10 739 218,89
SG MONETAIRE PLUS	7 408 017,93	8 128 367,84
SG AMUNDI MONETAIRE ISR PART I	5 473 974,49	8 861 485,74
SCHNEIDER ELECTRIC SA	1 492 453,59	12 524 043,33
BNP PARIBAS	1 363 884,71	11 385 294,57
PERNOD RICARD	5 866 535,17	6 623 200,82

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au 31 décembre 2020, l'OPC n'a pas de position sur titres soumise à la réglementation SFTR à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS). Cependant, au cours de la période, l'OPC a effectué des transactions de financement sur titres soumises à la réglementation SFTR qui ont dégagé des revenus d'un montant de 25 906,22€ et des coûts d'un montant de 12 953,08€.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## Informations spécifiques

### Proportion d'investissement de l'actif en titres ou droits éligible au PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

- La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il est investi en totalité et en permanence en parts (ou actions le cas échéant) de son OPC maître et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion de cet OPC maître.

Conformément à la réglementation et au cours de la période écoulée, l'OPC maître a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la notice d'information et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

### Fonds et instruments du groupe

- Cette information est présentée dans l'Annexe aux Comptes annuels - Compléments d'information relatif au Bilan et au Compte de résultat. (Autres informations).

### Calcul du risque global

#### • Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

### Droit de vote

Le FCP étant nourricier (c'est-à-dire investi en totalité et en permanence en parts d'un seul OPC maître, et à titre accessoire en liquidités), c'est la politique de vote de son fonds maître qu'il convient de considérer.

Vous pouvez vous reporter à cette politique et au rapport d'exercice des droits de vote relatif sur le site internet de la société de gestion : [www.amundi.com](http://www.amundi.com), rubrique « à propos de Amundi ».

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Le risque de contrepartie défini par l'équipe d'analyse crédit de la Société de gestion sur la base d'une étude interne extrêmement détaillée. Cette analyse est menée séparément sur le marché monétaire et sur le marché obligataire,
- La compétitivité des prix évaluée à partir d'un état de reporting fourni par les tables de négociation,
- La qualité de l'exécution et du dénouement des opérations évaluée par un état de reporting fourni par le middle office,
- La qualité de la recherche.
- La demande d'entrée en relation avec un nouvel intermédiaire financier, à l'initiative d'un négociateur ou d'un gérant, doit être présentée à la Direction des Risques de la Société de gestion pour accord.

Le document « politique d'exécution » est disponible sur le site internet de SOCIETE GENERALE GESTION : [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Le compte rendu relatif au frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de S2G [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr) ou adressé à tout porteur qui en ferait la demande.

### Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Dans l'ensemble de sa gestion active\*, Société Générale Gestion (S2G) applique des règles strictes d'intégration des critères extra-financiers (ESG) qui constituent le socle de sa responsabilité :

- Pas d'investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo
- Exclusion des entreprises produisant ou commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri
- Exclusion des entreprises contrevenant gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial

Par ailleurs, au cours de l'année 2017, S2G a pris la décision de se désengager des entreprises réalisant plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon, ou, suite à une analyse qualitative et prospective, de certaines sociétés produisant 100 millions de tonnes et plus de charbon par an.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de S2G (échelle de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne). Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Société Générale Gestion sont disponibles sur son site Internet : [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

\* Gestion active : hors OPC indicieux et ETF contraints par leur indice de référence

### Politique de rémunérations

#### 1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Société Générale Gestion est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 4 février 2020, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2019 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2020.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2020, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

## 1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2020, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Société Générale Gestion à l'ensemble de son personnel (soit 84 collaborateurs au 31 décembre 2020) s'est élevé à 7 075 004 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 5 406 310 euros, soit 76% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 1 668 694 euros, soit 24% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (3 collaborateurs au 31 décembre 2020) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (1 collaborateur au 31 décembre 2020), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

## 1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles internes en matière de prévention et de gestion des risques (Risques/Conformité) ;
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

### 2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

### 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment,

- La mise en place d'un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- La partie différée du bonus des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- L'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
  - Prêts de titres : -
  - Emprunts de titres : -
  - Prises en pension : -
  - Mises en pensions : -
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : -
  - Change à terme : -
  - Future : -
  - Options : -
  - Swap : -

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	25 906,22
- Autres revenus	-
<b>Total des revenus</b>	<b>25 906,22</b>
- Frais opérationnels directs	12 953,08
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
<b>Total des frais</b>	<b>12 953,08</b>

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2020

**SG ACTIONS FRANCE SELECTION**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT NOURRICIER  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
SOCIETE GENERALE GESTION SA  
90, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier SG ACTIONS FRANCE SELECTION relatifs à l'exercice de 5 mois clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/07/2020 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION



SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION



SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION



SG ACTIONS FRANCE SELECTION

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Philippe Chevalier

2021.04.09 17:43:57  
+0200

## Comptes annuels

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## BILAN Actif

31.12.2020

31.07.2020

Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>191 052 320,39</b>	<b>194 506 936,80</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	155 434 570,53
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	2 885 417,14
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM maître	191 052 320,39	-
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	4 111 858,53
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	32 075 090,60
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>54 902,55</b>	<b>881 566,89</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	54 902,55	881 566,89
<b>Comptes financiers</b>	-	<b>18 814 742,66</b>
Liquidités	-	18 814 742,66
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>191 107 222,94</b>	<b>214 203 246,35</b>

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## BILAN Passif

	31.12.2020	31.07.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	173 097 945,73	197 255 188,84
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	18 556 639,85	-22 621 623,35
• Résultat de l'exercice	-1 201 376,68	-232 975,75
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>190 453 208,90</b>	<b>174 400 589,74</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	<b>18 770 509,99</b>
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>653 645,37</b>	<b>21 032 146,62</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	653 645,37	21 032 146,62
<b>Comptes financiers</b>	<b>368,67</b>	-
Concours bancaires courants	368,67	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>191 107 222,94</b>	<b>214 203 246,35</b>

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## HORS-BILAN

31.12.2020

31.07.2019

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2020	31.07.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	281 520,89	3 685 871,03
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	25 906,22	67 450,61
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>307 427,11</b>	<b>3 753 321,64</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-12 953,08	-33 190,44
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-928,43	-1 385,22
• Autres charges financières	-7 620,60	-791,67
<b>Total (II)</b>	<b>-21 502,11</b>	<b>-35 367,33</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>285 925,00</b>	<b>3 717 954,31</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 532 195,09	-4 055 716,65
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-1 246 270,09</b>	<b>-337 762,34</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	44 893,41	104 786,59
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-1 201 376,68</b>	<b>-232 975,75</b>

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## 1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### **Information sur les incidences liées à la crise Covid-19**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

**Information :** Cet exercice présente une durée exceptionnelle de 5 mois.

### **Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs**

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone Euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone Euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Dans le cas des ABS et MBS, ces évaluations sont obtenues par une interrogation systématique du marché pour chaque titre concerné.

Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone Euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone Euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone Euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat.

Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les contrats d'échange de performance actions, d'OPC et d'indices sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature.

Les produits structurés crédit, change, taux (option sur spread, exotique, barrière, digitale sur défaut,...), les CDO et CSO, sont valorisés en fonction de paramètres de marché fournis par les contreparties et/ou en fonction des prix calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les titres adossés à un contrat d'échange (asset swaps) sont évalués à prix de marché.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris. Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Les fonds d'investissement étrangers à valeur liquidative mensuelle sont valorisés sur la base de cours estimés fournis par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Les dérivés de crédit sont valorisés chaque jour avec le module CDSW de bloomberg qui donne la valeur Mark-to Market une fois entrés tous les périmètres de l'instrument et le spread du jour obtenu de contributeurs de marché.

## Valorisation des garanties financières :

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

## **Méthodes de comptabilisation**

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée périodiquement sur la base de l'actif net OPC inclus.

Les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Les frais de gestion variables sont provisionnés chaque jour d'établissement de la valeur liquidative et perçus une fois par an. En cas de sous performance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de la dotation existante et permet de réajuster les frais de gestion variables..

## **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

## **Frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;

des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;

des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

Frais de fonctionnement et de gestion de l'OPCVM nourricier :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	2,30 % TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.1 % TTC l'an maximum
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	<p><b>Obligations</b></p> <p>Titres : Fourchette de 0,001% à 0,32% du montant des transactions (barème variable selon la durée de vie résiduelle du titre et du montant de la transaction). Ces taux sont doublés pour les obligations convertibles ou à haut rendement.</p> <p>Futures et options sur taux et devises : 0.02% maximum du nominal du sous-jacent.</p>
Prestataire percevant des commissions de mouvement : ***** AMUNDI INTERMEDIATION		<p><b>Monétaires</b></p> <p>Titres et repos : 0,01% maximum du montant des transactions.</p>
		<p><b>Actions</b></p> <p>Titres : 0,55% maximum du montant des transactions.</p> <p>Futures : 0,10% maximum sur l'exposition.</p> <p>Options : 1,00% maximum de la prime.</p>
Commission de surperformance	Néant	Néant

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM ;

Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPCVM.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

En outre, en tant que fonds nourricier, le fonds supporte indirectement les frais suivants facturés à l'OPCVM maître :

- Rappel des frais de gestion et de fonctionnement de l'OPCVM maître :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action I-C : 1,10 % TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
<p>Frais de gestion financière</p> <p>Frais administratifs externes à la société de gestion</p>	Actif net	Action L-C : 1,196 % TTC maximum
		Action O-C : 0,10 % TTC maximum
		Action P-C : 1,196 % TTC maximum
		Action P-D : 1,196 % TTC maximum
		Action PM-C : 1,196 % TTC maximum
		Action Z-C : 0,45 % TTC maximum
		Action Z-D : 0,45 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
<p>Commission de mouvement</p> <p>Perçue par le dépositaire</p> <p>*****</p> <p>Perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Amundi Intermédiation sur tous les autres instruments et opérations.</p>	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	<p>Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place</p> <p>*****</p> <p>Montant forfaitaire de 1€ par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change, ...)</p>
Commission de surperformance	Actif net	Action I-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
		Action L-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
		Action O-C : Néant

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commission de surperformance	Actif net	<i>Action P-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »</i>
		<i>Action P-D : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »</i>
		<i>Action PM-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »</i>
		<i>Action Z-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »</i>
		<i>Action Z-D : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »</i>

## Devise de comptabilité

L'Euro.

## Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu :
  - Le 18 novembre 2020, le fonds SG ACTIONS FRANCE SELECTION est devenu nourricier de AMUNDI ACTIONS FRANCE.
- Changement à intervenir : Néant.

## Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## **Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

## **Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Affectation du résultat net : Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## 2 Évolution actif net

	31.12.2020	31.07.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>174 400 589,74</b>	<b>228 450 367,58</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	2 033 997,61	11 020 106,54
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-13 363 947,93	-34 070 695,41
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	29 423 627,73	12 923 703,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 981 530,99	-34 842 659,64
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-292 068,03	-1 168 535,05
Différences de change	14,29	-38 431,89
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	9 478 796,57	-7 535 503,43
- Différence d'estimation exercice N	3 866 428,59	-5 612 367,98
- Différence d'estimation exercice N-1	-5 612 367,98	1 923 135,45
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 246 270,09	-337 762,34
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>190 453 208,90</b>	<b>174 400 589,74</b>

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## 3 Compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

### 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

### 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Opc Maître	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>		<b>54 902,55</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Ventes règlements différés		54 902,55
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
<b>Dettes</b>		<b>653 645,37</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		453 594,72
Commissions de mouvements		200 050,65
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## 3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	41 801,137	2 033 997,61	263 962,431	13 363 947,93
Commission de souscription / rachat		20 616,05		-
Rétrocessions		20 616,05		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

## 3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>2,00</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	<b>90,36</b>
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

## 3.8. Engagements reçus et donnés

- 3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant
- 3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## 3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	<b>191 052 320,39</b>
- autres instruments financiers	-

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## 3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

### Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	31.12.2020	31.07.2019
	EUR	EUR
<b>Affectation du résultat</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 201 376,68	-232 975,75
<b>Total</b>	<b>-1 201 376,68</b>	<b>-232 975,75</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 201 376,68	-232 975,75
<b>Total</b>	<b>-1 201 376,68</b>	<b>-232 975,75</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## 3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

### Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	31.12.2020	31.07.2019
	EUR	EUR
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	18 556 639,85	-22 621 623,35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>18 556 639,85</b>	<b>-22 621 623,35</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	18 556 639,85	-22 621 623,35
<b>Total</b>	<b>18 556 639,85</b>	<b>-22 621 623,35</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	<b>31.12.2020</b>	31.07.2019	31.07.2019	31.07.2018	31.07.2017
<b>Actif net</b>	<b>190 453 208,90</b>	174 400 589,74	228 450 367,58	127 728 009,94	117 106 689,48
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>3 547 522,491</b>	3 769 683,785	4 213 292,106	2 275 550,763	2 206 089,707
<b>Valeur liquidative</b>	<b>53,68</b>	46,26	54,22	56,13	53,08
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	<b>4,89</b>	-6,06	-0,95	4,65	6,40

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 14 février 2007.

# SG ACTIONS FRANCE SELECTION

## 4 Inventaire au 31.12.2020

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Valeurs mobilières</b>						
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0013526191	AMUNDI ACTIONS FRANCE SICAV	PROPRE	1 872 511,226	191 052 320,39	EUR	100,31
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>191 052 320,39</b>		<b>100,31</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>191 052 320,39</b>		<b>100,31</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>AUTRES</b>						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-200 050,65	-200 050,65	EUR	-0,11
<b>Total AUTRES</b>				<b>-200 050,65</b>		<b>-0,11</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-368,67	-368,67	EUR	-0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	54 902,55	54 902,55	EUR	0,03
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>54 533,88</b>		<b>0,03</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMCALNAVCPTA	PROPRE	-1 467,09	-1 467,09	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-1 487,48	-1 487,48	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-317 474,87	-317 474,87	EUR	-0,17
	PRCOMVARBLOQACQ	PROPRE	-90,36	-90,36	EUR	-0,00
	PRHONOCAC	PROPRE	-268,38	-268,38	EUR	-0,00
	PRN-1COMCALNAVCPTA	PROPRE	-8 660,38	-8 660,38	EUR	-0,00
	PRN-1COMGESTDEP	PROPRE	-6 953,87	-6 953,87	EUR	-0,00
	PRN-1COMVARBLOQACQ	PROPRE	-6 124,65	-6 124,65	EUR	-0,00
	PRN-1COMVARIABLE	PROPRE	-111 067,64	-111 067,64	EUR	-0,06
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-453 594,72</b>		<b>-0,24</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>-599 111,49</b>		<b>-0,31</b>
<b>Total SG ACTIONS FRANCE SELECTION</b>				<b>190 453 208,90</b>		<b>100,00</b>

## **Société Générale Gestion**

Société Anonyme au capital de 567 034 094 euros

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 09000020

Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 491 910 691 RCS Paris